



Nombre de conseillers.....	43
En exercice.....	43
Présents à la séance.....	35
Pouvoirs.....	07
Excusés.....	00
Absent.....	01

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DÉCEMBRE 2024**

N°2024-12-22 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION HANDBALL CLUB DE LIVRY-GARGAN POUR LE FONCTIONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DU CLUB

Le jeudi 12 décembre 2024 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 29 novembre 2024.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	CRALIS Christophe
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MAUROBET Catherine	LAFARGUE Jean-Claude	BITATSI-TRACHET Françoise
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	DJABALI Sara
CARRATALA Henri	LEROUX Pierre-Olivier	ADLANI Myriam
MICONNET Olivier	MARKARIAN Olivier	TRILLAUD Laurent
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	HODÉ Laurence
DI IORIO Rina	LE COZ Lucie	RENAULT Bernadette
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	ROSSINI Christel
BORDES Roselyne	BERTHE Éloïse	BERNARD Anne
FOURNIER Marine	AÏDOUDI Salem	

Pouvoirs :

MONIER Annick	à LE COZ Lucie
ARNAUD Philippe	à MARKARIAN Olivier
GUIMARAES Odette	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
COLLET Marie-Madeleine	à BARATTA Jean-Pierre
BONINI Bruno	à BITATSI-TRACHET Françoise
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
HAMZA Ali	à HODÉ Laurence

Absents :

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une Secrétaire de séance. Mme LE COZ a été désignée pour remplir ces fonctions

HÔTEL DE VILLE
3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20241223-2024-12-22-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024
00 - F. 01 43 30 38 43

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur BARATTA, rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code du sport,

Vu la demande de subvention annuelle, par lequel Monsieur Margerit, le Président sollicite le concours financier de la commune pour le fonctionnement du club,

Vu l'avis de la réunion de la Commission permanente service population en date du 4 décembre 2024,

Considérant que la Commune a retenu le projet du club présenté par Monsieur Margerit,

Considérant que ce projet entre dans le cadre de la politique communale de renforcer les actions en faveur du sport,

Considérant qu'au travers de son projet, l'association Handball Club de Livry-Gargan souhaite promouvoir l'éducation par le sport,

Considérant que la ville de Livry-Gargan souhaite apporter son soutien à l'association Handball Club de Livry-Gargan comme stipulé dans la convention pluriannuelle d'objectifs,

Après en avoir délibéré ;

A la majorité par :

- 35 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	CRALIS Christophe
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MAUROBET Catherine	LAFARGUE Jean-Claude	BERTHE Éloïse
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	DJABALI Sara
CARRATALA Henri	LEROUX Pierre-Olivier	ADLANI Myriam
MICONNET Olivier	MARKARIAN Olivier	AÏDOUDI Salem
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	FOURNIER Marine
DI IORIO Rina	LE COZ Lucie	BERNARD Anne
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	BORDES Roselyne

MONIER Annick	à LE COZ Lucie
ARNAUD Philippe	à MARKARIAN Olivier
GUIMARAES Odette	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
COLLET Marie-Madeleine	à BARATTA Jean-Pierre
HAMZA Ali	à HODÉ Laurence

- 4 voix contre :

BITATSI-TRACHET Françoise TRILLAUD Laurent

BONINI Bruno à BITATSI-TRACHET Françoise
 JOLY Nathalie à TRILLAUD Laurent

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20241223-2024-12-22-DE Date de télétransmission : 23/12/2024 Date de réception préfecture : 23/12/2024

- 3 abstentions :

RENAULT Bernadette

ROSSINI Christel

HODÉ Laurence

Article 1 : Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150 000 euros à l'association Handball Club de Livry-Gargan afin de soutenir l'association dans son fonctionnement.

Article 2 : Dit que l'association Handball Club de Livry-Gargan s'engage à présenter un rapport d'utilisation des fonds au terme de l'exercice 2024, détaillant l'emploi de la subvention et l'impact de celle-ci sur ses activités.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville.



74
Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

Date de publication : 30/12/2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20241223-2024-12-22-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.